

GALA JCCM

Initiative verte
Édition 2009-2010

Description des projets admissibles :

- Projet d'amélioration ou adaptation d'une initiative verte **déjà en place ou entamée** dans une entreprise membre de la JCCM; lorsque des concepts nouveaux sont instaurés et/ou que des moyens supplémentaires sont ajoutés à des initiatives déjà existantes.
- Membre en règle (18 – 40 ans / ayant payé sa cotisation) de la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie;
- L'entreprise se situe sur le territoire de la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie.
- **Note** : L'instauration de projets ou de moyens signifie: changements officiels au niveau de la politique interne et externe de l'entreprise, sensibilisation auprès des employés comme quoi de nouvelles règles sont en action, mise en place de nouvelles installations.

Vous devez présenter un résumé de projet de votre initiative verte qui doit comporter les éléments suivants :

- **La description du changement vert qui s'est opéré suite à votre nouvelle initiative;**
- **Vos réponses touchant les critères énumérés à la page suivante;**
- **Tout autre annexe jugée pertinente.**
- le document doit être dactylographié à un interligne et demie;
- toute image jointe sous format informatique pourra être présentée ou utilisée afin de vous représenter au cours du Gala de cette année ou de l'an prochain;

Ajouter également, au besoin, une lettre expliquant l'évolution du projet depuis sa mise en place dans l'entreprise, photos, vidéos, revue de presse, ou tout autre document pertinent à l'évaluation de votre candidature

Bon travail à tous et toutes!

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. PRÉSENTATION DES CRITÈRES

Pertinence : L'initiative va-t-elle vraiment changer les choses au sein de l'entreprise, est-ce une initiative vraiment environnementale? Est-ce qu'une différence notable et sensible pourra être mesurée, voire quantifiée suite à l'application de cette initiative? Peut-on affirmer qu'il s'agisse d'une maximisation du potentiel vert de traitement de l'entreprise?

Originalité : Le projet comporte une ou des caractéristiques distinctives qui le démarquent de ses concurrents : idée (qualité, style, utilité, etc.) et mise en application (intégration dans la vie quotidienne de l'entreprise, sensibilisation auprès des employés, etc.).

Réalisme : L'opportunité de continuation du processus est réellement démontrée. Le potentiel écologique est réaliste par rapport au milieu (l'entreprise). Le plan d'action est réalisable.

Viabilité : Globalement, les tendances futures permettent de conclure à la viabilité du projet.

Cohérence : La présentation du processus complet du projet est structurée d'une façon logique.

Implication : L'initiative verte est-elle en lien direct avec l'idée sociale-économique de développement durable? Peut-on affirmer que ce qu'elle lègue est bon, vert et à long terme?

Motivation : L'entrepreneur est ouvert et allumé en ce qui concerne l'environnement, son altruisme face à ses idéologies et sa culture du sujet en font un porte étendard de la cause.

Ces critères seront utilisés pour une évaluation de la présentation de votre initiative verte vue dans son ensemble. Il s'agit donc de considérer toutes les parties de l'initiative et de porter un jugement dans sa globalité.

2. QUALITÉ DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Un autre critère sera utilisé pour l'évaluation de l'initiative verte. Il s'agit de la **Qualité du document de présentation**. Dans ce volet, on s'intéresse à la qualité du document soumis au jury, en l'occurrence **de la présentation de l'initiative verte**. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent), l'illustration par des graphiques, l'utilisation des tableaux et des annexes, une mise en page judicieuse, la propreté du document sont des éléments dont le membre du jury peut tenir compte pour apprécier la qualité des documents soumis.

3. APPRÉCIATION PERSONNELLE

Un dernier critère sera utilisé pour l'évaluation finale du plan d'affaires. Il s'agit de l'**Appréciation personnelle**. Dans ce dernier volet, le membre de jury est appelé à indiquer son appréciation à l'égard du projet dans sa **globalité**. On peut considérer, entre autres, la portée socio-économique du projet, sa viabilité, l'impact du projet sur la vision environnementale des employés, la motivation de concrétiser le projet, l'enthousiasme et les qualités du promoteur ou de l'équipe entrepreneuriale. Cette appréciation est personnelle, nous laissons ainsi toute latitude au membre du jury pour la juger.